

Une troisième voie pour réglementer le cannabis

Quelle politique adopter face à la consommation de cannabis ? Alors que le débat sur sa légalisation s'intensifie en Europe, le gouvernement Michel prône une tolérance zéro. Et s'il existait une troisième voie ? Elle est définie par deux des criminologues les plus influents de Belgique et des Pays-Bas, dont les positions pèsent lourd tant à Lisbonne – siège de l'Observatoire européen des drogues – qu'auprès des institutions européennes : les professeurs Fijnaut et De Ruyver. Leur proposition : fermeture des coffee-shops, création de « clubs cannabis » organisant l'usage récréatif, politique coordonnée au niveau européen. ■

« L'Europe doit oser le débat cannabis »

- Face au cannabis, ni légalisation cow-boy ni répression aveugle.
- Il existe une « 3^e voie », démontrent les Pr De Ruyver et Fijnaut.

Face au cannabis et à la « montée irrésistible » du débat sur sa légalisation, l'Europe – et toute l'Europe, en front commun – doit oser une « troisième voie » : décréter la fermeture immédiate des coffee-shops et, en contrepartie, explorer la réglementation explicite du cannabis pour usage récréatif individuel ainsi que l'organisation d'une distribution contrôlée par le biais de « clubs cannabis » sans but lucratif. Oui, une forme de « légalisation », mais une légalisation étroite encadrée dans un carcan de santé publique, pas une légalisation visant à une optimalisation économique ou fiscale.

L'idée est décapante parce qu'elle est portée par deux des criminologues les plus influents de Belgique et des Pays-Bas, dont les positions pèsent lourd tant à Lisbonne – siège de l'Observatoire européen des drogues – qu'auprès des institutions européennes : le

Pr Cyrille Fijnaut, de l'Université de Tilburg, est le spécialiste néerlandais du crime organisé, pilote de plusieurs réformes de sécurité intérieure, cependant que le Pr Brice De Ruyver, de l'Université de Gand, ancien conseiller sécurité du Premier Verhofstadt (VLD), a tenu un rôle crucial dans l'élaboration de la politique drogue de la Belgique et a d'ailleurs été chargé par l'ex-ministre de la Santé publique Laurette Onkelinx (PS) de sa réévaluation.

Ces deux académiques ont donc tous deux « les mains dans le cambouis », ils sont dans l'action. Publiée ce lundi à Anvers et Cambridge (1), leur étude-manifeste s'articule autour de plusieurs idées fortes.

1 Le débat doit être européen. Pas question d'initiative nationale sur le cannabis, qui met les pays d'Europe en compétition et ne fait que déplacer les problèmes. L'Union européenne est « le socle géographique minimum dont nous avons besoin pour mener une politique de drogue » qui n'induit pas d'effets secondaires indésirables comme le tourisme cannabis autour des coffee-shops néerlandais ou les go-fast à tra-

vers la Belgique pour alimenter le marché criminel français.

Les Pr De Ruyver et Fijnaut imaginent que les gouvernements de La Haye et Bruxelles se concertent pour faire remonter le dossier vers le Conseil européen, lequel pourra affirmer une ligne unique européenne.

2 Fermer les coffee-shops. La première mesure qui devrait être prise est la fermeture des coffee-shops, qui ne répondent plus au souci de santé publique qui les avait générés. Ce ne sont plus que des « entreprises hypercommerciales », qui ne sont défendables ni en amont – « Ils sont adossés à des capacités de production bien supérieures à ce dont les coffee-shops ont besoin » – ni en aval : « Au sud des Pays-Bas sont nés des coffee-shops qui sont devenus de véritables entreprises d'exportation de cannabis. » Le Pr Fijnaut remarque que ces coffee-shops ont désormais poussé leurs métastases en Belgique et en France : « Vous n'avez même plus besoin de vous rendre aux Pays-Bas pour acheter, vous pouvez vous rendre à Liège, Namur, Anvers, Metz ou Lille. Que faire avec ce que cachent les façades des coffee-shops ? »

3 Oser les clubs cannabis. Une politique « réaliste » du cannabis doit explorer la possible autorisation explicite de la culture pour usage personnel et la réglementation de clubs cannabis (« *cannabis social clubs* ») : des entités sans but lucratif, contrôlées par la santé publique, au personnel *screené* – pour éviter les connexions au crime organisé – et qui ne distribuent aux clients majeurs qu'un cannabis de qualité certifiée, en quantité limitée, produit par les clubs eux-mêmes hors circuits commerciaux et pour leurs seuls usagers. C'est un dis-

positif lourd, très gourmand en moyens sanitaires et répressifs, mais lui seul permettrait d'évaluer le crime organisé.

4 Pas d'accès aux mineurs. C'est une ligne rouge infranchissable : toutes les études scientifiques récentes montrent l'étendue des dégâts physiques, psychiques et sociaux générés par un usage précoce du cannabis. « C'est un produit à risque », rappellent les auteurs : lors des demandes de soin, le cannabis est même devenu en Flandre, dans la période 2011-2012, le premier produit

d'assuétude à être invoqué – désormais avant l'héroïne.

5 Renforcer la prévention. Les auteurs de la proposition constatent le faible investissement de la Belgique dans la prévention. ■

ALAIN LALLEMANI

(1) *De derde weg. Een pleidooi voor een evenwichtig cannabisbeleid*, Intersentia, 290 pp., Anvers - Cambridge.

« Ne nous faisons pas d'illusion : dans un marché régulé, il faudra davantage de moyens répressifs qu'à l'heure actuelle »

Qu'est-ce que vous proposez ?

Brice De Ruyver. Pour une politique de drogue qui ait du sens, il faut une base géographique suffisante. Pour nous, l'Union européenne est ce socle géographique minimum. Si vous descendez en dessous, vous induisez une série d'effets secondaires indésirables.

Comment arriver à rapprocher des discours aussi différents que les Pays-Bas et la France ?

L'Union doit donner un peu de clarté au débat. Compiler les points de vue ne suffit pas, il faut aussi explorer la légalisation. Que vous le vouliez ou non, ce débat est en pleine accélération, non seulement parce que des intellectuels de gauche et de droite appellent à cette légalisation, mais aussi parce qu'existe désormais la situation des Etats-Unis – ce qui a le grand avantage de permettre d'évaluer cette politique.

Ces développements placent l'Union dans une situation un peu difficile, mais plutôt que d'attendre une initiative nationale isolée qui n'aurait pas reçu l'aval européen, il vaut mieux que le débat soit lancé maintenant : un débat nourri par les

données de l'expérience américaine et qui anticipe les problèmes qui pourraient se poser. Il faut lancer une discussion européenne. Maintenant !

Est-ce que le fait de confier cette discussion à l'Europe ne va

pas forcément réduire le cannabis à une marchandise ?

Mais c'est une marchandise ! Offre et demande ! Cyrille Fijnaut décrit très bien comment ce produit, autrefois confiné dans des échanges hors commerce, est devenu un produit hypercommercial. Avec un recyclage de ceux qui étaient autrefois dans les circuits illégaux et qui maintenant sont devenus de « respectables entrepreneurs ». Nous ne sommes pas naïfs : certains vont présenter une réglementation du cannabis comme un premier pas vers une légalisation générale. C'est une raison de plus

pour ouvrir la discussion maintenant, et ne pas attendre.

Cyrille Fijnaut. Aux Etats-Unis, tout est organisé sur la base d'une maximalisation des bénéfices, le modèle capitaliste. Ce qui est important dans notre livre, c'est que nous réaffirmons qu'il s'agit d'un produit à haut

risque, certainement pour les jeunes. Ce commerce ne peut pas être régulé dans une optique qui serait simplement économique et capitaliste. La santé publique doit primer.

Vous êtes clairs : les coffee-shops, il faut les fermer...

Ils sont devenus de simples entreprises commerciales, la santé publique n'est plus leur but premier. Il faut revenir aux origines de la politique néerlandaise : une politique de santé publique.

Comment s'assurer que les clubs cannabis, eux, ne deviennent à leur tour autre chose que des clubs ?

Brice De Ruyver. Nous ne devons pas être naïfs, nous serons toujours confrontés à un pouvoir d'argent très puissant, celui du marché illégal, qui est extrêmement souple et rentable. On le

voit au Colorado et c'est une grande leçon : le principal marché est toujours le marché illégal. Parce que d'une part, dès qu'on affirme qu'un mineur n'a pas accès au marché régulé, vous ouvrez la porte au marché illégal. Ensuite il y a tout le flot des

touristes du cannabis qui se ruent sur le Colorado ou l'État de Washington, où les marchés illégaux offrent désormais le cannabis à 30 ou 25 % du prix habituel afin de rendre la vie dure au marché régulé.

Ce que vous proposez va demander une forte mobilisation policière, en réalité...

Ne nous faisons aucune illusion : dans un marché régulé, il

ne faudra pas moins de moyens répressifs qu'à l'heure actuelle, il en faudra même davantage. Parce que, primo, vous restez engagé dans la lutte contre tous les autres marchés illégaux de la drogue et, secundo, parce que vous aurez besoin de toute une force de répression pour pouvoir surveiller et protéger votre système régulé. Parce que ce qu'on voit aussi aux États-Unis, c'est

que le marché illégal tente très vite d'infiltrer le système régulé. Donc il faut mettre en place un mécanisme de contrôle qui s'assure que les clubs cannabis respectent les règles du jeu. Cette idée selon laquelle on pourrait réduire la répression et dégager de l'argent pour davantage de prévention, d'aide, de réduction des risques, oubliez-la ! ■

**Propos recueillis par
A.L.**

Pourquoi le gouvernement Michel ne pourra pas échapper au débat

L'accord de gouvernement le stipule : « La détention de drogues est interdite. La consommation de drogues dans l'espace public ne pourra pas faire l'objet d'une tolérance. » Deux phrases qui ne font que rappeler la situation actuelle, personne ne remettant en doute la seconde phrase. Cette mention n'est qu'une intention avortée, une musculation sans effet à destination des électeurs N-VA, au mieux un positionnement par rapport au débat néerlandais où le ministre de la Justice a déclaré qu'il n'était pas prêt à entraîner son pays dans la légalisation. Dont acte.

Mais les Pays-Bas n'ont pas la possibilité de demeurer immobile : « En ce moment, les problèmes sont très importants aux Pays-Bas, rappelle Cyrille Fijnaut. Le débat politique est très tendu entre partisans et détracteurs de la légalisation. En outre, quelques tribunaux (Groeningen, Amsterdam) ont été jusqu'à juger que les cultivateurs étaient "coupables" mais, faute de sanctions à appliquer, n'ont pu leur infliger une peine. Dès lors, on ne pourra pas éviter de rouvrir le dossier et de se demander ce que les Pays-Bas veulent vraiment. » Et là, le Belge Brice De Ruyver

embraye : « On peut toujours se mettre la tête dans le sable, mais les Pays-Bas vont devoir bouger, dans un sens ou dans l'autre. Et nous savons en Belgique que nous serons concernés par les conséquences de ce mouvement. C'est pour cela que nous disons : nous devons en discuter maintenant. »

L'idée des deux professeurs est de convaincre Belgique et Pays-Bas de discuter ce point (en avril prochain ?) au niveau du Benelux puis, forts d'un accord, d'initier le débat européen. « Comme ils l'ont fait pour les Communautés européennes dans les années soixante », commente Fijnaut. Politiquement, ni le gouvernement Michel ni le gouvernement des Pays-Bas ne pourront seuls avoir le contrôle – et la responsabilité... – de ce débat.

Une épreuve pour la N-VA

A cela s'ajoute un problème interne au gouvernement Michel, un problème interne à la N-VA, et même une possible bombe pour Bart De Wever en tant que bourgmestre d'Anvers.

Le problème interne au gouvernement Michel est la séduction qu'opèrent les thèses de légalisation auprès des libéraux. La sortie, début 2014, de l'écono-

miste Paul De Grauwe le confirme. La N-VA, elle, se veut idéologiquement ferme, intraitable. Il n'y a pas unité de vue au sein du gouvernement, sauf pour décider d'un moratoire qui ne dit pas son nom. Par ailleurs, au sein de la N-VA, la proposition Ruyver-Fijnaut pourrait avoir un effet élixir : l'appel à la fermeture des coffee-shops aura certainement un fort attrait tant en Flandre qu'aux Pays-Bas. Sans oublier qu'il existe au sein même de la N-VA des élus comme Jan Peumans qui, aujourd'hui déjà, sont favorables à la légalisation.

Et puis il y a cette bombe sous les pieds de Bart De Wever bourgmestre : la tolérance zéro en matière de drogues à Anvers est l'un de ses mottos, cela fait partie intégrante de l'image de la gestion N-VA d'une société. Mais il n'a pas toutes les cartes en main et, pour tenir ce cap idéologique, il épuise les capacités répressives au détriment d'autres priorités. Selon nos informations, le pouvoir judiciaire pourrait un jour le rappeler aux dures réalités d'administrations publiques qui, par ailleurs, ont été rabotées. Ce jour-là, mieux vaudrait avoir réorienté son discours. ■

A.L.

A L'INTERNATIONAL

Etats-Unis

Deux Etats se sont engagés dans la voie d'une légalisation commerciale pure et dure : l'Etat de Washington

et le Colorado en janvier 2014. Ils ont agi seuls, les effets indésirables au sein de l'Union sont nets.

Uruguay

L'Uruguay s'est lancé en mai 2014 dans une légalisation qualitative, cette fois centrée sur la santé publique. Isolé, le pays a aussi déstabilisé l'Amérique du Sud.